Ville de SAINT ALBAN

Saint-Alban, le 2 septembre 2026

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Règlement de consultation

Référence : ADBF-2026-17
Affaire suivie par :
Antoine BALTIMOR-FELTRIN
Chargé de missions auprès de la Direction
Pole : Direction
Contact : chargemissions@mairie-stalban.fr

Objet : Mise en concurrence préalable à l'occupation temporaire du domaine public communal pour une durée légale supérieure à quatre mois.
Période d'occupation de référence : du 1er novembre 2026 au 7 mars 2027.

1- OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La Commune de Saint-Alban, représentée par son Maire, autorité adjudicatrice en exercice, souhaite procéder à une mise en concurrence préalable à la délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal.
Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de permettre à toute personne physique ou morale intéressée de présenter une proposition en vue d'occuper temporairement une dépendance du domaine public communal, sise :

PLACE DU 19 MARS 1962
31140 SAINT-ALBAN

Cette occupation est envisagée dans le cadre de l'exercice d'une activité à caractère économique et donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément aux dispositions réglementaires applicables ainsi qu'aux tarifs prévus par la décision n°DC2026_024 du 7 septembre 2024.

La présente procédure a vocation à assurer une publicité et une mise en concurrence préalables, dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de transparence de la procédure et de liberté d'accès.
Le présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une procédure de sélection d'un cocontractant chargé d'exécuter une prestation pour le compte de la Commune.
Il a exclusivement pour objet de sélectionner, au terme d'une procédure transparente et impartiale, le candidat auquel pourra être délivrée une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

2- FONDEMENTS JURIDIQUES

La présente procédure est notamment organisée sur le fondement :

- Du Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment de ses articles L. 2122-1 et suivants ;
- De l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif aux modalités de sélection préalable lorsque le titre d'occupation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique ;
- Des dispositions relatives à la fixation et au recouvrement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public ;
- Du Code général des collectivités territoriales ;
- De la décision n° DC2026-024 en date du 7 septembre 2026 fixant les tarifs applicables aux occupations du domaine public, le cas échéant ;
- De l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables à l'activité projetée.

L'occupation du domaine public étant, par nature, **temporaire, précaire et révocable**, aucune disposition du présent appel à manifestation d'intérêt ne saurait être interprétée comme conférant au candidat retenu un quelconque droit au maintien ou au renouvellement de son occupation au-delà de la période expressément autorisée.

3- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Commune de SAINT-ALBAN
Square Georges Brassens
31140 SAINT-ALBAN

Représentée par :
Monsieur le Maire, autorité territoriale en exercice

Service chargé du suivi de la procédure :
Pôle Ressources
Service Commande Publique
Courriel : commandepublique@mairie-stalban.fr

4- DESIGNATION DU DOMAINE CONCERNE

L'autorisation d'occupation porte sur l'emplacement suivant :

Localisation : Place du 19 mars 1962
Référence cadastrale, le cas échéant : NS.
Superficie approximative : 18 m² ou 20 mètres linéaires
Nature de la dépendance : place publique
Destination envisagée : activité commerciale

Un plan de localisation et, le cas échéant, un plan de l'emprise susceptible d'être occupée sont annexés au présent appel à manifestation d'intérêt.
L'occupation devra impérativement demeurer dans les limites physiques de l'emprise autorisée par la Commune. Toute extension de l'emprise, installation supplémentaire ou modification substantielle de l'occupation devra faire l'objet d'une autorisation préalable et expresse de la Commune.

5- DUREE DE L'OCCUPATION

L'autorisation est envisagée pour une durée de cinq mois, à compter du :

1er novembre 2026

Et jusqu'au :

7 mars 2027 inclus.

L'autorisation prendra fin automatiquement à l'expiration de cette période, sans qu'aucune formalité particulière soit nécessaire. Elle ne pourra être prolongée ou renouvelée tacitement. Toute éventuelle

prolongation ou nouvelle occupation devra faire l'objet d'une nouvelle décision de la Commune et, lorsque les dispositions applicables l'exigent, d'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence.
L'autorisation est envisagée pour les jours et heures que dessous :

- Les samedis entre 8h et 20h ;
- Les dimanches entre 8h et 14h ;
- Les 24 et 31 décembre 2026 entre 8h et 20h.

6- CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

L'occupant devra exercer son activité dans le strict respect :

- Des lois et règlements en vigueur ;
- Des règles d'urbanisme applicables ;
- Des règles relatives à l'hygiène et à la salubrité publiques ;
- Des règles de sécurité applicables à l'activité ;
- Des prescriptions relatives à l'occupation du domaine public ;
- Des règles relatives aux nuisances sonores et à la tranquillité publique ;
- Des règles relatives à l'accessibilité ;
- Des prescriptions éventuellement émises par les autorités compétentes ;
- Des dispositions de l'arrêté municipal ou du titre d'occupation qui sera délivré.

L'occupant devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers du domaine public. Il devra notamment veiller à ne créer aucune entrave à la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, des véhicules de secours ou des véhicules autorisés. L'activité devra être exercée de manière à ne générer aucune nuisance anormale pour les riverains, usagers et activités environnantes.

7- CARACTERE PERSONNEL DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'occupation temporaire sera délivrée intuitu personae au candidat retenu. Elle ne pourra être cédée, transférée, sous-louée ou mise à disposition d'un tiers, à quelque titre que ce soit, sans l'accord préalable et exprès de la Commune.
Le titulaire demeurera seul responsable de l'exploitation de l'activité ainsi que du respect de l'ensemble des obligations attachées à l'occupation du domaine public.

8- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et aux tarifs arrêtés par décision du Maire.

Le montant de la redevance applicable est fixé à :

40 € / jour

La redevance sera calculée au réel de l'occupation effective du domaine public sur la période référencée. Cette somme pourra être ajustée en fonction des modalités définitives d'occupation arrêtées dans l'autorisation. La redevance sera exigible selon les modalités définies dans le titre d'occupation et donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Commune.

9- CONDITIONS FINANCIERES ET CHARGES DE L'OCCUPANT

L'occupant supportera l'intégralité des charges, taxes, contributions et frais résultant de son activité et de son occupation, notamment :

- Les frais d'installation et de démontage des équipements ;
- Les frais d'évacuation des déchets ;
- Les éventuels frais de raccordement ;
- Les taxes et contributions liées à l'activité ;
- Les frais d'assurance ;
- L'ensemble des dépenses nécessaires à l'exploitation de l'activité.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à la Commune au titre des investissements réalisés par l'occupant, de l'interruption de l'activité ou de la cessation de l'autorisation, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

10- OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

Le candidat devra notamment :

1. disposer de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité ;
2. respecter l'ensemble des normes sanitaires, de sécurité et d'hygiène applicables ;
3. maintenir l'emplacement dans un parfait état de propreté ;
4. assurer l'entretien courant des installations relevant de son occupation ;
5. évacuer régulièrement les déchets générés par son activité ;
6. préserver les revêtements, mobiliers et équipements appartenant à la Commune ;
7. respecter les horaires d'exploitation autorisés ;
8. ne pas occasionner de nuisances sonores ou de troubles de voisinage ;
9. respecter les règles relatives à l'accessibilité ;
10. disposer d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les dommages susceptibles d'être causés aux personnes, aux biens communaux et aux tiers.

La Commune pourra demander à tout moment la production des justificatifs nécessaires permettant de vérifier le respect de ces obligations.

11- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant au minimum :

A. Pièces administratives

- Une lettre de candidature ;
- L'identité et les coordonnées du candidat ;
- Pour une personne morale : extrait Kbis ou document équivalent datant de moins de trois mois ;

- Pour une personne physique : justificatif d'identité et justificatif d'immatriculation lorsque celui-ci est requis ;
- Les attestations fiscales et sociales nécessaires ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat respecte ses obligations fiscales et sociales ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou, à défaut, un engagement à souscrire cette assurance avant le début de l'occupation.

B. Présentation du projet

Le candidat devra présenter de manière détaillée :

- La nature et l'objet de l'activité proposée ;
- Les produits ou services proposés ;
- Les horaires envisagés ;
- Les modalités d'exploitation ;
- Le nombre de personnes mobilisées ;
- Les équipements et installations envisagés ;
- Les besoins éventuels en eau, électricité ou autres réseaux ;
- Les modalités de gestion des déchets ;
- Les mesures prévues en matière de propreté et de sécurité ;
- Toute information permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.

C. Documents techniques

Le dossier devra notamment comporter, lorsque cela est pertinent :

- Un plan ou schéma des installations ;
- Des photographies ou visuels des équipements projetés ;
- Les dimensions des installations ;
- Les caractéristiques techniques des équipements ;
- Les besoins en raccordements ;
- Toute autorisation ou déclaration déjà obtenue auprès des autorités compétentes.

12- CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

Critère	***Pondération***
Qualité, cohérence et intérêt du projet proposé	40 %
Qualité des installations et intégration dans le site	25 %
Expérience et capacité du candidat à assurer l'exploitation	20 %
Mesures proposées en matière de propreté, sécurité, environnement et tranquillité publique	15 %

La Commune pourra, si nécessaire, solliciter des précisions complémentaires auprès des candidats. Elle pourra également organiser un échange avec un ou plusieurs candidats lorsque cela apparaît nécessaire à la bonne compréhension des propositions, dans le respect du principe d'égalité de traitement. Les candidats sont

informés que la Commune se réserve la possibilité de ne donner suite à aucune des propositions reçues si celles-ci ne répondent pas de manière satisfaisante aux objectifs poursuivis.

13- MODALITES DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées au plus tard le :

15 octobre 2026 à 12h GMT+1.

Soit :

Par voie électronique :
commandepublique@mairie-stalban.fr

Ou

Par courrier / dépôt :

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Alban
Sis Square Georges Brassens
31140 SAINT-ALBAN

L'enveloppe pourra porter la mention :

« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – NE PAS OUVRIR »

Toute candidature reçue après la date et l'heure limites pourra être écartée.

14- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION

À l'issue de l'analyse des candidatures, la Commune notifiera au candidat retenu sa décision. L'occupation ne pourra débuter qu'après délivrance du titre d'occupation du domaine public par l'autorité compétente.

L'autorisation précisera notamment :

- L'identité du titulaire ;
- La localisation et la superficie de l'emprise ;
- La destination de l'occupation ;
- La durée ;
- Le montant et les modalités de paiement de la redevance ;
- Les conditions techniques et de sécurité ;
- Les obligations d'entretien et de remise en état ;
- Les conditions de retrait ou de révocation.

Le seul fait d'être classé premier à l'issue de la procédure ne vaut donc pas, à lui seul, autorisation d'occuper le domaine public.

15- CARACTERE PRECAIRE ET REVOCABLE DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'occupation du domaine public présente un caractère temporaire, précaire et révocable. Elle ne confère aucun droit réel sur le domaine public, sauf dispositions législatives contraires expressément applicables. La Commune pourra mettre fin à l'autorisation dans les conditions prévues par le titre d'occupation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment pour des motifs tirés de l'intérêt général, de la sécurité publique, du non-respect des prescriptions du titre ou de l'affectation du domaine. Sauf disposition légale ou stipulation contraire, la cessation anticipée de l'autorisation pour un motif d'intérêt général ne saurait ouvrir automatiquement droit à indemnisation.

16- REMISE EN ETAT DU DOMAINE PUBLIC

À l'expiration de l'autorisation, pour quelque cause que ce soit, l'occupant devra procéder, à ses frais, au démontage de ses installations et à la remise en état du domaine public. La restitution devra intervenir au plus tard à la date fixée par la Commune.
En cas de carence de l'occupant, la Commune pourra, après mise en demeure restée infructueuse, faire procéder aux opérations nécessaires aux frais et risques de l'occupant, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

17- REGIME DE RESPONSABILITE ET ASSURANCES

L'occupant sera seul responsable des dommages de toute nature, susceptibles d'être causés du fait de son activité, de ses installations ou de son personnel. Il garantira la Commune contre toute réclamation, recours ou action qui pourrait être exercé par des tiers du fait de son occupation ou de son activité. Il devra être couvert pendant toute la durée de l'occupation par une assurance adaptée à la nature et à l'importance des risques encourus.
Une attestation d'assurance devra être produite avant le début de l'occupation et à chaque demande de la Commune.

18- ABSENCE DE GARANTIE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Commune ne garantit en aucune manière un niveau minimal de fréquentation, de clientèle ou de chiffre d'affaires. Le candidat reconnaît avoir apprécié, sous sa seule responsabilité, les conditions économiques et commerciales de l'activité envisagée. Il lui appartient notamment d'effectuer toutes les études et vérifications nécessaires relatives à la viabilité économique de son projet.

19- MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PROCEDURE

La Commune se réserve la possibilité, dans le respect des dispositions légales applicables, de modifier les conditions de la présente procédure, de la déclarer infructueuse ou de ne pas donner suite aux candidatures reçues, notamment lorsque les propositions présentées ne répondent pas suffisamment aux objectifs poursuivis.
Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les candidats du seul fait de la modification, de l'interruption ou de l'abandon de la procédure.

20- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats pourront solliciter tout renseignement complémentaire auprès de :

Pôle Ressources
Service Population
Courriel : accueil@mairie-stalban.fr

Les demandes devront être formulées au plus tard le 14 octobre 2026 à 12h GMT+1.

Lorsque cela apparaît nécessaire, les réponses apportées aux candidats susceptibles d'avoir une incidence sur la préparation des offres pourront être communiquées de manière à garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

21- PUBLICITE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent appel à manifestation d'intérêt fera l'objet d'une publicité permettant une information suffisamment large des opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés.

Il sera notamment publié :

- Sur le site internet de la Commune ;
- Sur les supports de communication municipaux appropriés ;
- Par voie d'affichage sur les supports physiques de la commune.

La Commune pourra également assurer toute publicité complémentaire qu'elle estimera utile au regard de la nature, de la localisation et des caractéristiques de l'occupation envisagée.

22- DECISION D'AUTORISATION

À l'issue de la procédure, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera délivrée par un arrêté municipal de l'autorité territoriale, conformément aux règles de compétence applicables.
Le titre d'occupation constituera le document juridique autorisant effectivement l'occupation du domaine public.

23- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le dépôt d'une candidature implique que le candidat :

- Reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- Accepte les caractéristiques et contraintes liées à l'occupation du domaine public ;
- S'engage à respecter les prescriptions qui seront fixées dans le titre d'occupation ;
- Reconnaît le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation ;
- Accepte le principe du paiement de la redevance d'occupation du domaine public ;
- Certifie l'exactitude des renseignements et documents communiqués à la Commune.

Fait à **SAINT-ALBAN**, le **2 septembre 2026**

Le pouvoir adjudicateur,
Autorité Territoriale en exercice,
Yoan CABANNE

ANNEXES

Annexe n° 1 : Plan de localisation de l'emplacement
Annexe n° 2 : Grille d'analyse des candidatures
Annexe n° 3 : Modèle de formulaire de candidature

Emplacement zone A.O.T.

Mairie de Saint-Alban I Square Georges Brassens I 31140 Saint-Alban
Tél : 05 62 75 93 93 I accueil@mairie-stalban.fr I www.saint-alban31.fr

Critère	Coefficient	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat X
Qualité, cohérence et intérêt du projet proposé	40%				
Qualité des installations et intégration dans le site	25%				
Expérience et capacité du candidat à assurer l'exploitation	20%				
Mesures proposées en matière de propreté, sécurité, environnement et tranquillité publique	15%				
TOTAL					
Notation	de 1 à 5				

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le présent formulaire constitue une pièce du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'occupation temporaire du domaine public communal.

Le candidat est invité à compléter l'ensemble des rubriques du présent formulaire et à joindre les pièces justificatives demandées dans le règlement de consultation.

Le dépôt d'une candidature implique la prise de connaissance et l'acceptation des conditions fixées par l'appel à manifestation d'intérêt, notamment du caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation d'occupation ainsi que du principe du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

1.1 Nature du candidat

☐ Personne physique
☐ Personne morale

1.2 Informations générales

Nom / Dénomination : .....

Nom commercial / Enseigne, le cas échéant : .....

Forme juridique : .....

SIRET : .....

Adresse du siège / domicile : .....

Code postal : .....
Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet, le cas échéant : .....

1.3 Représentant du candidat

Nom et prénom : .....

Qualité / Fonction : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

2. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2.1 Nature et objet de l'activité

Décrire succinctement l'activité exercée et l'objet de la candidature :

.....

.....

2.2 Produits ou services proposés

Préciser la nature des produits ou services qui seront proposés au public :

.....

2.3 Expérience du candidat

Présenter les principales expériences professionnelles ou références en lien avec l'activité proposée :

.....

.....

Ancienneté dans l'activité : .....

Nombre d'années d'expérience du candidat ou de l'entreprise : .....

3. PROJET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

3.1 Description générale du projet

Présenter de manière détaillée le projet envisagé sur l'emplacement situé Place du 19 mars 1962 à Saint-Alban :

.....

.....

.....

3.2 Périodicité et horaires d'exploitation envisagés

Le candidat prend acte que l'occupation est envisagée :

Les samedis de 8h00 à 20h00 ;
Les dimanches de 8h00 à 14h00 ;
Les 24 et 31 décembre 2026 de 8h00 à 20h00.

Horaires d'exploitation proposés :

Jour	Horaires envisagés
Samedi	.....

Dimanche .....
24 décembre 2026 .....
31 décembre 2026 .....

Observations éventuelles : .....

3.3 Modalités d'exploitation

Décrire les modalités concrètes d'exploitation de l'activité :
.....
.....

3.4 Personnel mobilisé

Nombre de personnes mobilisées : .....

Fonctions / qualifications des personnes mobilisées :
.....

4. INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

4.1 Description des installations

Décrire précisément les installations, équipements, structures ou mobiliers qui seront implantés sur le domaine public :
.....
.....

4.2 Dimensions

Longueur : ..... m

Largeur : ..... m

Hauteur : ..... m

Surface totale occupée : ..... m^2

4.3 Caractéristiques techniques
.....
.....

4.4 Équipements complémentaires

Préciser les éventuels équipements nécessaires à l'activité :

☐ Mobilier

☐ Éclairage

☐ Équipement de cuisson

☐ Réfrigération

☐ Équipement de stockage

☐ Autre : .....

Précisions : .....

5. BESOINS EN RÉSEAUX ET FLUIDES

Le candidat doit préciser les besoins nécessaires à l'exploitation de son activité, notamment en eau, électricité ou autres réseaux, conformément aux exigences du règlement de consultation.

Électricité

☐ Aucun besoin

☐ Besoin identifié

Puissance / caractéristiques : .....

Eau

☐ Aucun besoin

☐ Besoin identifié

Nature et caractéristiques du besoin : .....

Autres réseaux

☐ Aucun besoin

☐ Besoin identifié

Préciser : .....

6. PROPRETÉ, DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT

6.1 Gestion des déchets

Décrire les modalités de collecte, stockage temporaire et évacuation des déchets générés par l'activité :
.....
.....

6.2 Propreté de l'emplacement

Décrire les mesures prévues afin de maintenir l'emplacement et ses abords dans un parfait état de propreté :
.....
.....

6.3 Mesures environnementales

Préciser, le cas échéant, les mesures mises en œuvre en matière de réduction des déchets, limitation des consommations, réemploi, tri ou autres pratiques environnementales :
.....

7. SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Décrire les mesures prévues afin de garantir :

La sécurité des usagers ;
La libre circulation des piétons ;
L'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
L'accès des véhicules de secours ;
La sécurité des installations ;
La tranquillité des riverains ;
La limitation des nuisances sonores.

Mesures proposées :
.....
.....
.....

8. INTÉGRATION DANS LE SITE

Matériaux utilisés : .....

Dispositifs de signalétique / enseigne / affichage : .....

9. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Le candidat certifie disposer d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les dommages susceptibles d'être causés aux personnes, aux biens communaux et aux tiers.

☐ Attestation d'assurance jointe au dossier.

☐ Je m'engage à souscrire une assurance adaptée avant le début de l'occupation.

Compagnie d'assurance : .....

N° de police : .....

12. SYNTHÈSE DE LA CANDIDATURE

En quelques lignes, le candidat est invité à présenter les principaux atouts de son projet et les raisons pour lesquelles celui-ci répond aux objectifs poursuivis par la Commune :

.....
.....
.....

13. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Agissant en qualité de : .....

Pour le compte de : .....

Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et dans l'ensemble des documents constituant mon dossier de candidature.

Je déclare :

☐ avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt et de ses conditions ;

☐ accepter les caractéristiques et contraintes liées à l'occupation du domaine public communal ;

☐ accepter le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation d'occupation ;

☐ accepter le principe du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public fixée à 40 € par jour, conformément aux conditions prévues par l'appel à manifestation d'intérêt ;

☐ m'engager à respecter l'ensemble des prescriptions qui seront fixées dans le titre d'occupation ;

☐ m'engager à respecter les règles applicables en matière d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité, de tranquillité publique et de protection du domaine public ;

☐ m'engager à assurer l'entretien et la propreté de l'emprise occupée ;

☐ m'engager à évacuer les déchets générés par mon activité ;

☐ m'engager à remettre les lieux dans leur état initial à l'expiration de l'autorisation ;

Date de validité : .....

10. PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE

Le candidat coche les documents effectivement transmis.

Personne physique

☐ Copie d'une pièce d'identité

☐ Justificatif d'immatriculation lorsque celui-ci est requis

☐ Attestations fiscales et sociales

☐ Attestation sur l'honneur relative au respect des obligations fiscales et sociales

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou engagement à souscrire

Personne morale

☐ Extrait Kbis ou document équivalent de moins de trois mois

☐ Justificatif d'identité du représentant légal

☐ Attestations fiscales et sociales

☐ Attestation sur l'honneur relative au respect des obligations fiscales et sociales

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou engagement à souscrire

11. DOCUMENTS TECHNIQUES À JOINDRE

☐ Plan ou schéma des installations

☐ Photographies / visuels des équipements projetés

☐ Fiches ou caractéristiques techniques des équipements

☐ Autorisations ou déclarations déjà obtenues

☐ Tout document complémentaire permettant d'apprécier la qualité du projet

☐ certifier l'exactitude des informations et documents communiqués à la Commune.

Je reconnais par ailleurs que le dépôt de la présente candidature ne vaut pas autorisation d'occupation du domaine public et que l'occupation ne pourra débuter qu'après délivrance du titre d'occupation par l'autorité compétente.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du candidat :

Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier : .....

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non

Pièces complémentaires demandées : ☐ Oui ☐ Non

Date de la demande : .....

Observations : .....
.....